

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le huit décembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : Mme FABLE Michèle, M. MAZURE Mathias, M. TOUCHARD Fabien, M. GAUTIER Gaël, Mme HASCOET Caroline, Mme RUILLE Isabelle, M. GÉRARD Bastien, M. GIRARD Philippe et M. LAUNAY Gildas.

Absents excusés : M. CHAUVEAU Didier

Secrétaire de séance : M. TOUCHARD Fabien

Date de convocation : 03/12/2020

Date d'affichage : 03/12/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 10

ORDRE DU JOUR

- Approbation statuts SIVOS
- Loyers restaurant – crise sanitaire
- Parcelle AB68
- Projets budget 2021
- Appel aux dons communes sinistrées des vallées des Alpes Maritimes
- Affaires diverses

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Décision modificative n°2

APPROBATION STATUTS SIVOS

(2020-12-01)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation de la Vègre (SIVOS) ont été mis à jour suite à l'élection du nouveau bureau. Elle leur fait lecture des statuts et leur demande leur approbation. Elle précise que ces statuts ont été validés par la Préfecture.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les nouveaux statuts du SIVOS.

LOYERS RESTAURANT – CRISE SANITAIRE

(2020-12-02)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal leur décision du 9 juin dernier concernant l'annulation des loyers du restaurant pour les mois de mars à juin 2020 au vu de la situation sanitaire et de l'obligation de fermeture de l'établissement.

Elle précise que depuis octobre, le restaurant est de nouveau fermé mais pratique la vente à emporter et que suite à un entretien avec les restaurateurs elle a pris la décision de suspendre le loyer de novembre dans l'attente de délibérer à ce sujet.

Les membres du Conseil municipal prennent en compte le fait que la vente à emporter leur permet de maintenir une activité et donc une rentrée financière même si cela ne représente évidemment pas leur chiffre d'affaire habituel.

Ils décident donc à l'unanimité de facturer la moitié du montant du loyer pour les mois de novembre 2020 à janvier 2021 inclus.

PARCELLE AB68 **(2020-12-03)**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que sur la parcelle AB68 des arbres dépassaient sur la voie publique et représentaient un danger. Une décision a été prise le 8 septembre 2020 pour que la commune règle la facture d'élagage et transmette un avis de sommes à payer équivalent à ce montant à la propriétaire concernée. Elle précise que cette décision faisait suite à de nombreuses relances sans réponses de sa part.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la propriétaire de cette parcelle a fini par se manifester et faire état de sa situation financière critique ne lui permettant pas de pouvoir prendre en charge cette dépense et sollicitant les élus à l'aider à trouver une éventuelle solution. Madame le Maire leur rappelle que lors des mandats précédents les élus lui avait proposé de racheter sa parcelle à plusieurs reprises, ce qu'elle a toujours refusé jugeant que le montant n'était pas assez élevé.

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de demander aux voisins de cette parcelle si l'acquisition de celle-ci peut éventuellement les intéresser et, si tel n'est pas le cas, de proposer à la propriétaire que la commune lui achète la parcelle AB68 pour un montant de 500 € net vendeur.

PROJETS BUDGET 2021 **(2020-12-04)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le rendez-vous avec le percepteur pour la préparation du budget 2021 est fixé au 16 février et qu'il convient de faire un état des projets à venir et à inscrire sur ce budget.

- Ecole :

- Réfection toitures 3 bâtiments (école, préau, bâtiment garderie) : demande de devis en cours ;
- Réfection du mur d'enceinte : point sur fournitures nécessaires fait par l'employé communal qui effectuera les travaux ;
- Rafrâichissement murs hall de l'école ;
- Achat drapeaux : absence de pavoisement obligatoire.

- Mairie :

- Achat panneaux affichages extérieurs ;
- Murs de la salle du Conseil municipal à rafraîchir puis changement des stores : à étudier par la commission bâtiment ;
- Renouvellement drapeaux monuments aux Morts.

- Voirie :

- Rue des Lavandières : reprise du réseau d'eaux pluviales avant réfection de la rue : prévoir, pour 2021, le coût de l'étude préalable faite par ATESART.

APPEL AUX DONS COMMUNES SINISTREES DES VALLÉES DES ALPES MARITIMES
(2020-12-05)

Madame le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de dons provenant de l'association des Maires et de l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes. Ces dons seront reversés aux communes les plus sinistrées suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire des vallées des Alpes-Maritimes le 2 octobre 2020.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, en soutien aux communes dévastées, d'accorder une aide à hauteur de 100 €.

DECISION MODIFICATIVE N°2
(2020-12-06)

Afin de pouvoir effectuer les opérations d'ordres budgétaires dans le cadre de la procédure de mise en régie des travaux effectués au restaurant par l'employé communal, il convient de modifier le budget ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Compte 21318 chap 040	2 337,11 €		
		Compte 1641 Chap 16	2 337,11 €

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Compte 722 chap 042	2 337,11 €
Compte 6068 Chap 011	2 337,11 €		

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité pour modifier le budget ainsi.

DECISION MODIFICATIVE N°3
(2020-12-07)

Afin de pouvoir verser l'aide à la commune de Chantenay Villedieu dans le cadre des travaux d'extension du centre de secours, il convient de modifier le budget ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Compte 21318 Opération 92	- 2 569,23 €		
Compte 2041412 Chap 204	+ 2 569,23 €		

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité pour modifier le budget ainsi.

Affaires diverses

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu un communiqué de Monsieur le Préfet relatif aux mesures de lutte contre le virus influenza aviaire hautement pathogène de sous-type H5N8. Il demande à chaque Maire de commune d'informer les détenteurs d'élevages de volailles de bien vouloir confiner leurs volailles ou installer des filets de protection sur la basse-cour ainsi qu'exercer une surveillance quotidienne des animaux. Madame le Maire informera les habitants de Fontenay par le biais du Facebook et du site de la commune ;

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'organisation d'une vente à emporter proposée par l'APE pour Noël ;

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal d'un courrier de l'ANFR informant que les fréquences 4G sont très proches des fréquences de la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Cette cohabitation peut dans certains cas perturber la réception de la télévision notamment chez les téléspectateurs dont l'antenne râteau est orientée à la fois vers un émetteur TNT et vers une antenne 4G. Un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'ANFR et les opérateurs de téléphonie mobile vers les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Cette information sera également communiquée sur le Facebook et le site de la commune ;

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Communauté de communes LBN a évoqué la création d'une redevance des opérateurs de communications électroniques. Après s'être concerté avec leur avocat, il a été conclu que le produit des redevances doit être versé au gestionnaire du réseau routier. La Communauté de communes étant gestionnaire des voiries hors agglomération, c'est elle qui va donc percevoir cette redevance ;

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal d'un courrier du Collectif de Représentation des Intérêts des riverains de la LGV BPL (CRI72) remerciant la commune pour l'octroi d'une subvention destinée à mettre en œuvre notamment les procédures judiciaires portées par Me Corinne LEPAGE ;

- Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal un courrier de Polleniz accompagné d'un devis d'un montant de 206,81 € correspondant aux frais de participation à la lutte collective contre les rongeurs aquatiques envahissants et au montant du défraiement des piègeurs bénévoles pour 2020. Madame

le Maire précise que l'adhésion annuelle a déjà été versée pour 2020 et qu'elle doit s'entretenir avec la vice-présidente de Polleniz et la Communauté de communes LBN le 22 décembre prochain.
Les membres du Conseil municipal décident donc de ne pas signer le devis avant d'avoir eu plus d'explications et souhaitent connaître le nombre de ragondins capturés pour 2019.

La séance est levée à 22h54.